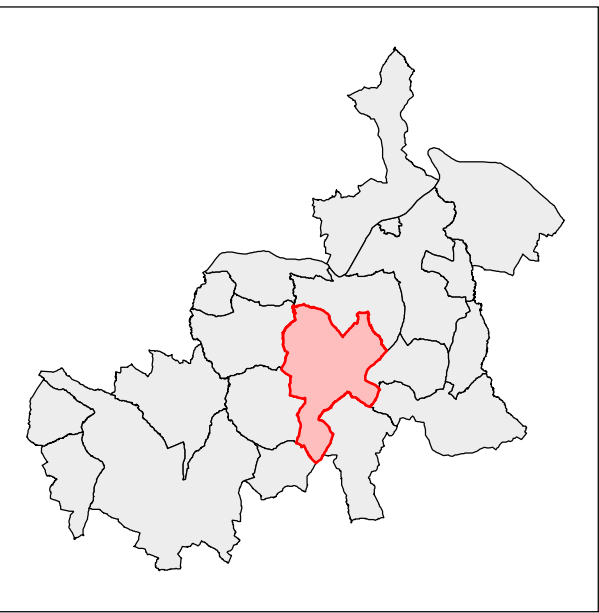




4.6 Zonage

LES LEVES ET THOUMEYRAGUES

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 27/10/17
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à l'enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUI approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUI approuvé par D.C.C. du

UBs	UX	2AU	N
UD	UY	A	Ne
UE	1AU	Ah	NK

- Prescriptions du PLUI**
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
 - Espace boisé classé
 - Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
 - Espace boisé classé: Espace boisé classé à recréer
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée / parc
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - rps/rye
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - bsoisement humide
 - Construction récente ou en cours

Date : 04/2022
Conception : Metropolis
Source : Origine DGRIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

